RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01649
Numéro SIREN : 819 537 465
Nom ou dénomination : ABOU DRIVERS

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2023 sous le numéro de dépôt 11268

Décision de poursuite de l'activité d'une société malgré la perte de la moitié du capital social (PV de l'AGE)

Le Treize juin deux mille vingt-trois à SAINT LEU LA FORET

Les associés de la société SAS ABOUDRIVERS au capital 7500 € ont tenu leur assemblée générale extraordinaire après avoir été convoqués par le gérant.

Associés présents :

Mme Laila MESSEOUDI 2 boulevard des Naudières 95320 SAINT LEU LA FORET

Mr Moulay Rachid ABOUKASSEM 2 boulevard des Naudières 95320 SAINT LEU LA FORET

Madame Laila MESSEOUDI, associé gérant, préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des associés présents ou se faisant représenter est propriétaire de 100 parts sociales, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Il tient à la disposition des associés les pièces suivantes :

- Avis de réception des lettres de convocation envoyées aux associés le 28/05/2023.
- Rapport de gestion et comptes annuels,
- Texte de la résolution soumise aux associés.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante [rappel de la nécessite de décider la poursuite de l'activité de la société malgré des pertes au moins égales à la moitié du capital social].

Résolution unique

Après avoir pris connaissance du fait que les fonds propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'assemblée décide de poursuivre l'activité de la société.

L'assemblée adopte cette résolution par 2 sur 2 .

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17H00.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à ST LEU LA FORET le 13/06/2023 .

[Signature d'un associé]



[Signature du président de séance]

